



Pôle universitaire
régional de Guadeloupe

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Comité social d'administration spécial du 22 février
2024 à la salle du conseil de UFR SJE

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Absente
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Présente
GERARDIN Frédéric	Présent
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente
Direction du pôle Guadeloupe	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Présente
Personnel du pôle universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Absente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h30.
Le secrétaire adjoint de séance est Madame Tassius.

	Membres
Présents	9
Représentés	0
Absents	1
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 18 janvier 2024

B- Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets)
2. Statuts

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre les questions diverses des membres du CSAS. Il y a trois questions diverses.

A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 18 janvier 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du comité social d'administration spécial du vendredi 18 janvier 2024.

Monsieur Gérardin indique que le document devrait être un relevé d'avis et non un relevé de décisions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que la forme du document sera précisée dans le règlement intérieur du CSAS.

Madame la RAF du Pôle Guadeloupe/DGSA précise que ce règlement intérieur est en cours d'élaboration et qu'un travail commun avec le Pôle Martinique et le service des affaires juridiques et institutionnelles est mené.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du vendredi 18 janvier 2024.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre		3		3
Pour	3		3	6
Avis favorable				

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le rapport annuel d'activité du Pôle Guadeloupe (bilan 2023 et projets) et apporte une modification à la page 11 en rajoutant le service des ressources humaines.

Madame Carène félicite le Pôle pour le travail accompli et demande s'il est possible d'améliorer l'entretien du jardin intérieur qui se situe en bas du bâtiment TP DOSIP.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit qu'il faudra se renseigner afin de savoir si les laboratoires de recherche utilisent ce jardin mais qu'un nettoyage plus régulier sera fait au niveau de cet espace.

Madame Boudhau indique qu'elle s'attendait à voir dans le rapport des actions qui avaient été prévues mais qui n'ont pas fonctionné et non pas que du positif et souhaite savoir s'il y a des choses qui n'ont pas pu être réalisées.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il y a encore des actions à mener sur le Pôle et que c'est pour cette raison qu'il y a une partie consacrée aux projets pour l'année 2024.

Madame la RAF du Pôle Guadeloupe/DGSA précise qu'il ne s'agit pas réellement d'actions non menées mais d'actions dont la temporalité s'avère plus longue que prévue initialement. Elle ajoute que si la majorité des actions entreprises sont réalisées, c'est grâce à la définition d'une temporalité réaliste et cadrée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle qu'un rapport fait état des actions réalisées.

Madame Aubatin fait observer que les étudiants n'empruntent pas assez le belvédère pour circuler ce qui est risqué.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que des barrières, de la rubalise, des panneaux ont été installés pour bloquer au maximum l'accès à la route. A terme, des arbustes pourront être plantés afin d'empêcher l'accès à la route aux piétons. Néanmoins, elle fait remarquer que de plus en plus d'étudiants utilisent le belvédère.

Madame la RAF du Pôle Guadeloupe/DGSA rajoute qu'une sensibilisation est faite aux étudiants et notamment lors de la JANE afin que les primo-entrants utilisent la voie piétonne dès le début de leur scolarité. Elle précise qu'un des objectifs de la réalisation de la fresque était également de renforcer l'attrait et ainsi l'utilisation du belvédère, ce qui fonctionne.

Monsieur Gérardin souhaite que le rapport comprenne un tableau récapitulatif des sommes allouées aux différents projets. Il aborde également les défaillances du système de climatisation en disant qu'il faut mettre en place un système de renouvellement de l'air dans les locaux.

Madame Rémi suggère de mener une réflexion sur les usages et les dangers du numérique mais aussi à propos de l'impact sur les conditions de travail des usagers. Elle donne délégation à Monsieur Gérardin car elle doit quitter le CSAS.

Madame Martial demande si l'ensemble de l'établissement bénéficie d'une technologie de pointe et s'il y a encore des projets en cours. Elle demande si le relais inter-entreprises fait partie des collaborations du Pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les amphithéâtres Méric et Mérault possèdent de bons équipements numériques et que certaines salles de cours ont des écrans. L'équipement des locaux se fait au fur et à mesure car la première étape est de sécuriser les locaux. Elle précise que des projets peuvent être engagés avec les collectivités ou grâce à des appels à projets afin de compléter les équipements.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'elle prendra l'attache du chargé de mission concernant un potentiel projet avec le relai inter-entreprises.

Monsieur Bagghi salue le travail effectué pour la réalisation de la convention avec le conseil départemental de la Guadeloupe qui permettra aux étudiants de pouvoir partir plus sereinement en mobilité. Il affirme que cela a un impact très positif sur les étudiants et qu'ils en sont très satisfaits.

Madame Carène rajoute qu'il faudrait mettre l'accent sur la communication afin que la communauté universitaire ait l'information concernant cette convention avec le

conseil départemental. Concernant le relai inter-entreprises, elle indique que la difficulté est que la participation est payante.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe rappelle qu'une communication a été faite concernant la signature avec le conseil départemental. En effet, le personnel et les étudiants étaient invités à assister à la signature de la convention et qu'une présentation des thématiques a été réalisée à cette occasion.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets).

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)		3		3
Contre				
Pour	3		3	6
Avis favorable				

Le rapport annuel d'activité (bilan 2023 et projets) est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe conclue ce point en faisant observer que sous certaines mandatures, aucun bilan n'était réalisé et que depuis cette mandature, un bilan est fait chaque année ce qui demande un travail conséquent. Elle remercie la RAF du Pôle Guadeloupe/DSGA ainsi que l'équipe du Pôle pour le travail accompli mais également le personnel qui est force de proposition.

Monsieur Bagghi donne délégation à Madame Aubatin car il doit quitter le CSAS.

2. Statuts

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe soumet les statuts de l'UFR SJE.

Madame la RAF de Pôle/DGSA précise concernant les statuts de l'UFR SJE, qu'il y a trois modifications à prendre en compte. La première se situe au niveau des visas à la page 1, il faut lire « avis du conseil de Pôle » et non « approuvé par le conseil de Pôle ». La seconde modification se situe à la page 2, il faut lire « les statuts de l'université des Antilles en date du 6 décembre 2023 » et non « les Statuts de l'Université des Antilles en date du 23 juin 2016 ». La dernière modification se situe à la page 6, article 15, il faut lire « à un autre membre du conseil » et non « pas du même collège ».

Madame Aubatin indique qu'il faut remplacer ATOS par BIATSS dans le document.

Monsieur Gérardin demande s'il s'agit bien d'un avis à donner et s'il est possible d'harmoniser la forme des statuts en se basant sur ceux de l'université.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond qu'il s'agit bien d'un avis en CSAS, en conseil de pôle et en CSA et que le conseil d'administration approuve.

Monsieur Gérardin fait observer qu'à l'article 1, il faut rajouter « du Pôle Guadeloupe » après une composante. Il ajoute qu'à l'article 2, il faut indiquer « une accréditation » et non « une habilitation ». A l'article 26, il précise qu'il faudrait remplacer le mot « composantes » par « départements ».

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe salue le travail des collègues en composante.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les statuts de l'UFR SJE.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)	3	3		6
Contre				
Pour			3	3
Avis réputé avoir été donné				

L'avis est réputé avoir été donné concernant les statuts de l'UFR SJE par les membres du comité social d'administration spécial.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande s'il y a des remarques concernant les statuts de l'UFR STAPS qui ne sont pas soumis au vote.

Monsieur Gérardin fait observer que le format des statuts de l'UFR STAPS pourrait servir de base à l'ensemble des statuts des composantes et qu'il faudrait mentionner sur les statuts que le STAPS est une composante du Pôle Guadeloupe.

Madame Carène fait remarquer que dans les statuts de l'UFR STAPS, il est indiqué directeur et non doyen.

Madame Aubatin dit qu'il faut revenir sur la forme et qu'il n'est pas fait mention de règlement intérieur et des représentants étudiants à l'article 3. Elle précise aussi qu'il faut remplacer le terme IATOS en BIATSS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que l'article 3 fait bien référence aux élus étudiants car il s'agit du collègue des usagers.

C. Questions diverses

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond à la question de Monsieur Gérardin

concernant la date de la programmation de la formation spécialisée du CSAS en indiquant qu'il y aura une formation et que la date sera fixée ultérieurement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique à Madame Aubatin que l'absence d'éclairage au niveau de la sortie de la bibliothèque universitaire sera notifiée à l'électricien du Pôle. Elle précise qu'il est important de transmettre ces dysfonctionnements à la direction de la BU.

Elle informe que des projecteurs solaires ont été installés notamment devant l'amphithéâtre Ménil et à l'INSPE. Elle ajoute qu'elle fait régulièrement le tour avec la RAF du Pôle Guadeloupe/DGSA le soir afin de constater si les zones sont bien éclairées.

Madame Aubatin demande qui est en charge du nettoyage de l'espace situé près du carbet de l'UFR SEN et s'il est possible de couper les bananiers qui s'y trouvent.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle se renseignera.

Madame Carène interroge sur le délai de transmission des statuts de l'UFR SEN car des discussions ont eu lieu au mois de février 2023. Elle affirme que le doyen de l'UFR SEN a indiqué que la procédure suivait son cours.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique n'avoir pas reçu de statuts pour l'UFR SEN mais que le délai peut s'expliquer par les modifications à apporter aux statuts suite aux remarques faites au sein du conseil d'UFR. Elle les invite à reposer la question au doyen.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h43.